Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 036-253602429-20261023-2026009003BIS11-DE

DEPARTEMENT DE L'INDRE

SYTOM de la Région de Châteauroux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 25 septembre 2026

Convocation transmise le : 8 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six - le vendredi 25 septembre 2026

Le Comité Syndical du SYTOM de Châteauroux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel de ville de Châteauroux, Place de la Mairie, salle du conseil sous la présidence de Monsieur Michel GEORJON son Président.

Nombre de Membres :

En exercice : 31
Présents : 23
Votants : 27

Etaient présents :
Éric CHALMAIN, Virginie ALAUME, Delphine GENESTE, Michel GEORJON, PERROT Lionnel, Gilbert BLANC, Christophe FERRET, Tony IMBERT, Jean-Michel ROUALDES, Patrice BOIRON, Philippe MOREAU, Henri LORY, Christophe VANDAELE, POINTIERE Michael, Guy ROBIN, Jean-Marc VERRHIEST, Delphine CHAMBONNEAU, Jean-François MORIN, Jean-Pierre POITEVIN, Thierry GREGOIRE, Guillaume CHAUSSEMY, RETIF Jean-Luc, Joel MORICHON.

Résultats du vote

Voix « pour » : 27
Voix « contre » : 0
« Abstentions » : 0

Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

Gil AVEROUS à Éric CHALMAIN
Vincent MILLAN à Lionnel PERROT
Dominique GUIGNAT à Michel GEORJON
Pascale GRENOUILLOUX à Delphine GENESTE

Certifié exécutoire
Publiée ou notifiée le :
5 octobre 2026

Etaient absents et excusés

DOMENGE-ABEAU Éric
JOLLY Jean-Jacques
Benjamin DELAGE
Brigitte VOITIER
LARROUYAT Olivier
ZECCHI Stéphane
NEUVILLE Philippe
ROUET René

Dossier n° 2026-009-003 BIS

Objet : Décision modificative 2026-1 pour transfert dépenses et recettes

Il est nécessaire de procéder à des transferts de crédits pour abonder des articles concernant le remboursement de l'avance versé à l'équipementier NEOS pour les travaux du centre de tri en cours de réalisation.

Ainsi, il est proposé les mouvements suivants du chapitre 041 :

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 036-253602429-20261023-2026009003BIS11-DE

SECTION INVESTISSEMENT

IMPUTATION			Objet	Dépenses	Recettes
Compte		Nature			
2158		VC1	Autres installation, matériel techniques	- 260 000 €	
238			Avance versée sur commande		260 000€
			Sous-total Opérations réelles	- €	- €

IMPUTATION					Objet	Dépenses	Recettes
Chapitre	Fonction	Compte	Service	Nature			
		001		D	Solde d'exécution reporté	734 545,02€	
041		238		R	Avance versée sur commande		734 545,02€
					Sous-total Opérations réelles	- €	- €

Après délibération, le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver les imputations budgétaires nécessaires valant information pour la « décision n°2026 004 » du 07/07/2026 et la décision modificative en opération d'ordre sur la section d'investissement.

La Secrétaire de séance — Le Président

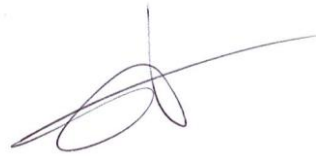

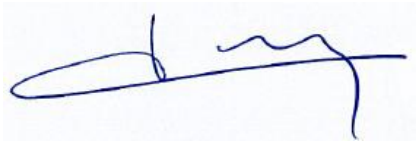

Virginie ALAUME — Michel GEORJON

Pour extrait conforme
Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.